

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



ETHIQUE ET DROIT

N° 612

**RESTRICTION DES LIBERTÉS ET PRATIQUES
SOIGNANTES EN PSYCHIATRIE DE L'ADULTE**



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°612 RESTRICTION DES LIBERTÉS ET PRATIQUES SOIGNANTES EN PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° du stage	612 1 2023 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 20/03/2023 au 22/03/2023
Prix	1 100,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé et d'encadrement exerçant en santé mentale.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un juriste spécialiste du droit de la santé.
- Un cadre supérieur de santé.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les droits des usagers (loi du 4 mars 2002) et les lois du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013 spécifiques à la psychiatrie (modifiant partiellement la loi du 5 juillet 2011).
- Actualiser ses connaissances sur le cadre légal et les recommandations quant à la contention et l'isolement.
- Appliquer les principes juridiques dans sa pratique quotidienne.
- Identifier les différents mécanismes de responsabilité.
- Comprendre son environnement juridique.
- Cerner les différents contours du secret professionnel.
- Harmoniser les différentes pratiques.

CONTENU

1. Comprendre son environnement juridique : cerner les différents enjeux.
2. Les droits des usagers (lois du 2 janvier 2002 et du 4 mars 2002) et les lois du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013.

3. Les documents obligatoires permettant la diffusion et le respect de ces droits : la "forme" de la délivrance de l'information.
4. L'intégration de ces droits en pratique : entre respect des libertés, sécurité juridique et soins.
5. Les atteintes à la liberté d'aller et venir : la contention et l'isolement et la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.
6. Les recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP), de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC).
7. Le secret professionnel et le partage de l'information.
8. Les différentes procédures et les aspects cliniques, les recommandations du règlement intérieur, le dossier du patient et la fiche de surveillance.
9. Bénéfices et risques de la prescription des restrictions des libertés.

VALEUR AJOUTÉE

- Nombreux cas de jurisprudence.
- Analyse de cas pratiques en psychiatrie.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Médecin spécialisé en psychiatrie** : Orientation n°144 : Psychiatrie et justice : Évaluation et prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et psychiatrie médico-légale

N°612 RESTRICTION DES LIBERTÉS ET PRATIQUES SOIGNANTES EN PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°612 RESTRICTION DES LIBERTÉS ET PRATIQUES SOIGNANTES EN PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° du stage	612 1 2023 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 20/03/2023 au 22/03/2023
Prix	1 100,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE DPC

STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr